Le 5 septembre 2017

Province de Québec Ville de Rimouski

Le **MARDI** cinq septembre deux mille dix-sept, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 02, sont présents :

Mesdames les conseillères Cécilia Michaud et Claire Dubé, messieurs les conseillers Serge Dionne, Jacques Lévesque, Donald Bélanger, Pierre Chassé, Karol Francis et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, madame Monique Sénéchal, greffière, et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-09-798

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.1 à 17.7.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2017-09-799

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (c. C-19) est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017, à 20 h 04.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire et contresigné par l'assistante greffière.

PROCLAMATIONS

JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Rimouski et de qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouît d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà manifesté, dans le cadre de sa Politique culturelle, de sa Politique d'art public ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal de la Ville de Rimouski, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame **Journées de la culture** les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 dans le but de démontrer, de façon tangible, l'attachement qui est porté à la culture.

SEMAINE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} octobre est la Journée internationale des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine des aînés vise à célébrer et à reconnaître la contribution des aînés dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski se veut inclusive, souhaite soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a été reconnue en 2009 une « Municipalité amie des aînés »;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal de la Ville de Rimouski, proclame la semaine du 1^{er} au 7 octobre 2017 **Semaine des aînés** à Rimouski.

DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2017-09-800

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - COALITION URGENCE RURALE DU BAS-ST-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski à l'organisme Coalition Urgence rurale du Bas-St-Laurent et de défrayer la cotisation, au montant de 100 \$, pour l'année 2017.

2017-09-801

APPUI – ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU BAS-SAINT-LAURENT ET FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BAS-SAINT-LAURENT – ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), le 16 mars 2015, dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN, le 17 mars 2015, et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE parmi les recommandations de la CAPERN, la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène d'accaparement des terres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels, et que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

2017-09-802

SUBVENTION 2017 - ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE - COLLOQUE ANNUEL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Association des travaux publics d'Amérique une subvention, au montant de 1 000 \$, dans le cadre de son colloque annuel qui se tiendra à Rimouski, le 6 septembre 2017.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2017-09-803

BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2017 - APPROBATION NUMÉRO 15

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau numéro 15 (2017) des comptes à payer pour la période se terminant le 30 août 2017 et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 5 147 326,99 \$.

2017-09-804

ENTENTE DE SERVICES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – VILLE DE RIMOUSKI ET MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'entente de services en matière d'évaluation foncière entre la Ville de Rimouski et la MRC de Rimouski-Neigette, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

DOSSIERS DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2017-09-805

DEMANDE D'APPUI - FRIPERIE DE L'EST - PROJET DE RESSOURCERIE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de ressourcerie de la Friperie de l'Est dans le cadre de sa demande d'aide financière au Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et désigner la chef de division – Environnement pour siéger sur le comité technique dont le mandat sera d'œuvrer à la définition du projet et, s'il y a lieu, que toute autre ressource pertinente de la Ville puisse y siéger de façon ponctuelle pour certains aspects spécifiques du projet.

2017-09-806

PROJET DE PLANTATION D'ARBRES - FINANCEMENT PAR ARBRESCANADA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la réalisation d'un projet de plantation d'arbres le long du cours d'eau Xavier-Boucher, à l'aide d'un financement d'environ 9 000 \$ d'ArbresCanada et du Canadian National (CN) pour l'achat de plants et permettre l'installation d'une plaque commémorative du 150^e anniversaire de la Confédération au parc commémoratif des Vétérans.

SOUMISSIONS 2017 – TRAVAUX DE BROYAGE DE BOIS (CRD) ET BRANCHES À L'ÉCOCENTRE – GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de broyage de bois (CRD) et branches à l'écocentre, ouvertes le 9 août 2017, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiées au cahier des charges, à Gaudreau Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du début du contrat au 8 décembre 2017, selon le taux horaire soumis de 500 \$, pour un contrat d'un montant approximatif de 57 500 \$, taxes en sus.

DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2017-09-808

DON - FONDS SIMON-PIERRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un don de 113,25 \$ au Fonds Simon-Pierre, ce montant ayant été amassé lors d'activités réalisées dans le cadre de la Semaine de prévention de la noyage à l'été 2017.

2017-09-809

SUBVENTION 2017 – SALON DU LIVRE DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder au Salon du livre de Rimouski une subvention de fonctionnement, au montant de 10 000 \$, pour l'année 2017.

2017-09-810

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - VILLE DE RIMOUSKI ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - OBJECTIF 4 - ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de 3 500 \$ à Carrousel international du film de Rimouski dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017 intervenue entre la Ville de Rimouski et le ministère de la Culture et des Communications, pour l'objectif 4.4 de l'année 2017.

2017-09-811

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER – ACTIVITÉ ZUMBATHON – AGORA DU PARC BEAUSÉJOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité d'autoriser la Société de recherche sur le cancer à utiliser gratuitement l'agora du parc Beauséjour pour y tenir l'activité Zumbathon en plein air, le vendredi 15 septembre 2017.

LES ÉVÉNEMENTS PRIMA DANCE - ACTIVITÉ CÉLÉBRONS LA CANADA - AGORA DU PARC BEAUSÉJOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité d'autoriser Les Événements Prima Danse à tenir l'activité Célébrons le Canada par la danse, le 28 septembre 2017, au parc Beauséjour et permettre l'accès gratuit à l'agora de même qu'aux équipements nécessaires à la tenue de l'activité.

2017-09-813

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET ACCUEIL ET INTÉGRATION BAS SAINT-LAURENT - 18^E ÉDITION DU FESTIVAL INTERCULTUREL DE RIMOUSKI

- **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :
- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la 18^e édition du Festival interculturel de Rimouski;
- d'accorder une subvention, au montant de 6 000 \$;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2017-09-814

SUBVENTION 2017 – UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT – GALA MÉRITAS SPORTIF 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent une subvention, au montant de 1 000 \$, à titre de soutien à l'organisation du Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Rimouski, le 11 novembre 2017.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2017-09-815

SOUMISSIONS 2017 - DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS - LOTS 3, 5, 6 ET 11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le déneigement des stationnements – lots 3, 5, 6 et 11, ouvertes le 31 juillet 2017, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2017-24, à Pro-Neige (9119-1262 Québec inc.) pour le lot 6, à 164019 Canada inc. (Déneigement N.C.) pour les lots 3 et 5 et à Excavation Garon inc. pour le lot 11, pour la période du 15 octobre 2017 au 15 mai 2020, pour un contrat d'un montant approximatif de 201 184,90 \$, taxes en sus.

SOUMISSIONS 2017 - DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le déneigement des bornes d'incendie, ouvertes le 7 août 2017, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2017-27, à B.M.P. pour les lots A et B et à Déneigement de la Pointe (9199-5001 Québec inc.) pour le lot C, pour la période du 15 octobre 2017 au 15 mai 2020, pour un contrat d'un montant approximatif de 411 610,50 \$, taxes en sus.

DOSSIERS DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2017-09-817

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MADAME SUSAN DREJZA - FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Susan Drejza, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, à participer à la formation « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire: nos CCU sont-ils à jour ? » qui se tiendra le 30 septembre 2017 à Nicolet et d'autoriser le remboursement des frais d'inscription et de déplacement, sur présentation des pièces justificatives.

2017-09-818

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 793 985 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME JOSÉE ST-AMOUR ET MONSIEUR VINCENT TANGUAY - ABROGATION - RÉSOLUTION 2017-04-330

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2017-04-330 adoptée le 3 avril 2017 relative à la vente du lot 5 793 985 du cadastre du Québec, à madame Josée St-Amour et monsieur Vincent Tanguay et autoriser la conservation du dépôt de garantie au montant de 2 000 \$ à titre de dommages et intérêts liquidés.

2017-09-819

VENTE DE TERRAIN – LOT 5 793 994 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME NANCY DUMONT ET MONSIEUR STEVE DUFOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Nancy Dumont et monsieur Steve Dufour du lot 5 793 994 du cadastre du Québec pour le prix de 95 449,95 \$, incluant un montant de 38 568 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Dumont et monsieur Dufour, le 16 août 2017;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

NOMINATION - JURY - CONCOURS LES PRIX RIMOUSKOIS DU MÉRITE ARCHITECTURAL 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2007-12-1050 adoptée le 3 décembre 2007, la Ville de Rimouski a instauré le concours annuel « Les Prix rimouskois du mérite architectural »:

CONSIDÉRANT QUE, cette année, se tient la 9^e édition du concours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du jury pour la sélection des bâtiments finalistes et des bâtiments lauréats;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité de nommer les personnes devant siéger à titre de membres du jury dans le cadre de l'édition 2017 du concours « Les Prix rimouskois du mérite architectural » :

- Madame Renée Genest, représentante de la Société rimouskoise du patrimoine;
- Monsieur Claude Garant, architecte n'exerçant pas en pratique privée;
- Monsieur Simon Massé, citoyen rimouskois;
- Monsieur Serge Dionne, conseiller municipal;
- Monsieur Jean-Sébastien Caron, employé municipal.

RÈGLEMENTS

ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

2017-09-821

PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables, à savoir :

RÈGLEMENT ÉTABLI PROGRAMME D'AII L'UTILISATION DE LAVABLES

ÉTABLISSANT UN D'AIDE POUR DE COUCHES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4, 90 et 92 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un enfant nécessitera en moyenne 3 800 changements de couche avant l'âge de la propreté, représentant environ une (1) tonne de déchets pour l'utilisation de couches jetables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski souhaite encourager l'utilisation des couches lavables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et favoriser la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a énoncé dans son Plan stratégique de développement durable 2012-2020, l'objectif de poursuivre la gestion responsable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'action 27 du Plan d'action à la famille et aux aînés 2017-2020, adopté le 20 février 2017, prévoit de réaliser en 2017 l'action de « Mettre sur pied un programme de couches lavables et faire la promotion de celui-ci »;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation xx-xx-xxx du présent règlement a dûment été donné le ...

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

But du règlement

1. Le présent règlement vise à établir un programme d'aide financière pour favoriser l'utilisation de couches lavables et réutilisables pour enfant.

Officier responsable

1.1 L'officier responsable de l'application du Règlement est désigné par le directeur du Service génie environnement de la Ville de Rimouski.

Financement du programme

- **2.** L'enveloppe budgétaire du programme est établie à 3 000 \$ et est financée à même le budget de l'année 2017 adopté par la Ville.
- **3.** Annuellement, la Ville affecte des crédits budgétaires pour l'application du programme. Une demande, même répondant à tous les critères d'admissibilité, ne peut être acceptée si le solde des crédits disponibles est insuffisant.
- **3.1** Une personne dont la demande est refusée conformément à l'article précédent pourra renouveler sa demande l'année suivante pourvu que le délai de douze (12) mois prévu à l'article 4.2 soit respecté. La condition d'âge de l'enfant énoncée à l'article 4 doit avoir été respectée lors de la demande initiale pour que la demande soit renouvelable.

Modalités et conditions d'admissibilité

4. Pour être admissible au présent programme d'aide, la personne qui fait la demande doit avoir sa résidence permanente sur le territoire de la ville de Rimouski, être détentrice de l'autorité parentale d'un enfant âgé de moins d'un (1) an au moment du dépôt de la demande et avoir fait l'achat d'au moins 18 couches lavables et réutilisables.

- **4.1** Pour bénéficier du présent programme, toute personne devra faire la preuve de son admissibilité et fournir les documents requis au soutien de la demande.
- **4.2** La demande doit être déposée dans un délai de douze (12) mois de la date d'achat des couches.
- **4.3** Une seule aide financière par enfant est accordée.
- **4.4** L'aide financière accordée en vertu du présent programme est équivalente à 50 % du coût d'achat avant taxes, jusqu'à concurrence de 150 \$ pour 18 couches neuves ou jusqu'à concurrence de 25 \$ pour 18 couches usagées.

Documents à fournir

- **4.5** Afin de faire la preuve de son admissibilité au programme, la personne qui fait la demande devra fournir les documents suivants :
- une copie du certificat de naissance de l'enfant;
- une preuve de résidence du parent ou tuteur faisant la demande:
- une ou des factures d'achat d'un ensemble d'au moins 18 couches lavables et réutilisables. La facture doit indiquer le nombre de couches, le nom de l'entreprise, les numéros de TPS et TVQ et la preuve de paiement doit être fournie;
- si la personne qui fait la demande n'est pas le parent de l'enfant, une preuve indiquant que cette personne exerce la charge de tuteur est exigée;
- la personne qui fait la demande devra remplir le formulaire de l'annexe 1 et signer un engagement à utiliser les couches lavables.

Analyse des demandes

- **5.** Les demandes sont analysées et l'aide financière est accordée selon la date de réception à la Ville. Lorsqu'une demande est incomplète, le demandeur en est avisé et peut compléter sa demande.
- **5.1** Dans un tel cas, et pour les fins de l'octroi de l'aide financière, la date à laquelle la demande est complétée est réputée être la date de réception.

Entrée en vigueur

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET D'ENGAGEMENT MORAL POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

NOM			
PRÉNOM	-		
TÉLÉPHONE			
ADRESSE ÉLECTRONIC	QUE		
ADRESSE POSTALE			
NUMÉRO CIVIQUE	RUE	CASE POSTALE	
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
couches lavables;Je certifie que les ren	t une demande de subve	•	
 Je reconnais avoir fair couches lavables; Je certifie que les ren Je m'engage à utiliser sera aux couches; 	t une demande de subve	t véridiques; endant la période complète durant	
 Je reconnais avoir fair couches lavables; Je certifie que les ren Je m'engage à utiliser sera aux couches; 	t une demande de subve seignements fournis sont r des couches lavables p	t véridiques; endant la période complète durant	
 Je reconnais avoir fair couches lavables; Je certifie que les ren Je m'engage à utiliser sera aux couches; 	t une demande de subve seignements fournis sont r des couches lavables p cause, je signe le présent	t véridiques; endant la période complète durant t engagement.	laquelle mon enfant
 Je reconnais avoir fair couches lavables; Je certifie que les ren Je m'engage à utiliser sera aux couches; En connaissance de connaissance	t une demande de subve seignements fournis sont r des couches lavables p cause, je signe le présent	t véridiques; endant la période complète durant t engagement. DATE DE NAISSANCE	laquelle mon enfant SEXE
 Je reconnais avoir fair couches lavables; Je certifie que les ren: Je m'engage à utiliser sera aux couches; En connaissance de connaissanc	t une demande de subve seignements fournis sont r des couches lavables p cause, je signe le présent 'ENFANT	t véridiques; endant la période complète durant t engagement. DATE DE NAISSANCE	laquelle mon enfant SEXE
Je reconnais avoir fair couches lavables; Je certifie que les ren Je m'engage à utiliser sera aux couches; En connaissance de	t une demande de subve seignements fournis sont r des couches lavables parause, je signe le présent l'ENFANT	t véridiques; endant la période complète durant t engagement. DATE DE NAISSANCE	laquelle mon enfant SEXE
Je reconnais avoir fair couches lavables; Je certifie que les ren Je m'engage à utiliser sera aux couches; En connaissance de control de la lavable de la	t une demande de subverseignements fournis sont redes couches lavables procause, je signe le présent rentale. L'ENFANT A MÈRE PÈRE	t véridiques; endant la période complète durant t engagement. DATE DE NAISSANCE ANNÉE / MOIS / JOUR	laquelle mon enfant SEXE

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 ET SES MODIFICATIONS SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 606-2011 et ses modifications sur la tarification des biens et services afin d'ajouter une tarification pour l'utilisation de sols contaminés à des fins de recouvrement journalier au lieu d'enfouissement technique de la Ville, à savoir :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLE-MENT 606-2011 ET SES MODIFICATIONS SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski peut imposer un tarif sur les biens et services qu'elle fournit sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 20 juin 2011, le règlement 606-2011 établissant de tels tarifs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la tarification de certains services ;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation	_ du présen
règlement a dûment été donné le	

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 1.4 « Déchargement de certaines catégories de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique » du règlement 606-2011 est remplacé par le suivant :

1.4 DÉCHARGEMENT DE CERTAINES CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

CATÉGORIES DE	TARIF (\$/T.M.) SELON LA PROVENANCE ^{3, 4, 5}		
MATIÈRES ¹	Territoire couvert par les municipalités participantes	Autre provenance ⁵	
Animaux morts	300 \$	Non applicable	
Déchets du secteur ICI	100 \$	200\$	
Sol contaminés admissibles à l'enfouissement	100 \$	Non applicable	
Sols contaminés admissibles au recouvrement journalier des matières résiduelles	30 \$	Non applicable	

Rebuts contenant de l'amiante	200\$	Non applicable
Toutes autres matières résiduelles²: Tout véhicule Remorque domestique et/ou caisse de camionnette de 2,5 mètres et moins de longueur	100 \$ Gratuit	200 \$ Non applicable

¹ Conditionnellement à l'autorisation du MDDELCC et en conformité avec les règlements en vigueur.

Entrée en vigueur

2. Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

AVIS DE PRÉSENTATION

40-09-2017

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Donald Bélanger qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables.

Monsieur Bélanger présente le projet de règlement expliquant brièvement la nature, la portée et le coût du projet de règlement.

41-09-2017

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Jacques Lévesque qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 606-2011 et ses modifications sur la tarification des biens et services.

Monsieur Lévesque présente le projet de règlement expliquant brièvement la nature, la portée et le coût du projet de règlement.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-09-823

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR ÉRIC FOREST

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Éric Forest, ancien maire de la Ville de Rimouski, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa mère, madame Gemma Arsenault.

² Toute matière résiduelle autre que animaux morts, déchets du secteur institutions, commerces et industries (ICI), sols contaminés.

³ Un montant minimum de 20 \$ est applicable pour toute facturation du service.

⁴ Ce tarif inclut une redevance de 1 \$ par tonne métrique à titre de compensation à la municipalité sur le territoire de laquelle est situé le LET.

⁵ Ces tarifs peuvent différer dans le cas d'une entente conclue avec une municipalité ou une Municipalité régionale de comté.

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS THIBEAULT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Jean-François Thibeault, journalier, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Jeannot Thibeault.

2017-09-825

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - ANNÉES 2018-2019- 2020 - VILLE DE RIMOUSKI ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Rimouski dans le cadre du renouvellement de l'entente de développement culturel, pour les années 2018-2019-2020;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

2017-09-826

APPUI - STRATÉGIE DE SOUTIEN DE L'AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT QU'une meilleure connaissance de l'état de situation de l'agriculture urbaine et qu'une vision concertée sont nécessaires pour assurer un développement durable de cette activité socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de l'agriculture urbaine cadre dans les orientations de la politique de développement durable de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture urbaine contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens;

POUR DES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski donne son appui à un éventuel projet visant l'élaboration d'un plan d'agriculture urbaine (PAU) et à la demande de financement que souhaite déposer la MRC de Rimouski-Neigette au Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

2017-09-827

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – APPROBATION DES RECOMMANDATIONS – RÉUNION DU 29 AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski tenue le 29 août 2017.

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR PIERRE ROULEAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Pierre Rouleau, contremaître, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa mère, madame Thérèse Racine.

2017-09-829

SUBVENTION 2017 – SOCIÉTÉ DE DIFFUSION DE SPECTACLES DE RIMOUSKI (SPECT'ART)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'accorder à la Société de diffusion de spectacles de Rimouski (Spect'Art) une subvention de fonctionnement, au montant de 85 000 \$, pour l'année 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté d'autres conseillers et conseillères et du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Annàs avoir traitá tous les suiets à l'o	ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à
21 h 47.	ordre du jour, monsieur le maire leve la seance a
Marc Parent, maire	Monique Sénéchal, greffière de la Ville